

Séance du 02 avril 2024

L'an 2024, le 2 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguéné,

Excusés : Christelle Copleutre, Claire Van Schaik, Philippe Chevalier (pouvoir à Pierre Boulard), Sonia Surblé,

Absent : Jérôme Jousselin.

A été nommé secrétaire de séance : Michel Picault.

1- Délibération n° D152024 – Approbation des Comptes de gestion 2023 : budgets Commune, Assainissement et Lotissement : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 10 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

2- Délibération n° D162024 – Approbation du compte administratif 2023 - Budget Lotissement : Approuvé

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **Approuve** le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Déficit reporté :	-	0,20 €
Recettes exercice :		189 165,72 €
Dépenses exercice :		189 165,48 €
Résultat de clôture : Fonctionnement		0,04 €

Section d'investissement

Déficit reporté :	-	3 418,47 €
Recettes exercice :		124 524,69 €
Dépenses exercice :		109 616,77 €
Résultat de clôture : Investissement		11 489,45 €

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

3- Délibération n° D172024 – Affectation du résultat 2023 – Budget Lotissement : Approuvé

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2023,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 0,04 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) - 0,20 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 0,24 €

Soit un résultat à affecter : + 0,04 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (R 001) :
+ 11 489,45 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

3- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : + 0,04 €

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

4- Délibération n° D182024 – Mise en place virements de crédits 2024 – Budget Lotissement :

Approuvé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2024, pour le budget Lotissement, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement, soit :

- 2 260,72 € pour la section de fonctionnement,

- 0,00 € pour la section d'investissement,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

5- Délibération n°D192024 – Vote du budget primitif 2024 – Budget Lotissement : Approuvé

Le Conseil municipal,

Vu les comptes de la Commune,

Vu le budget présenté par M. Olivier Champain, 2^{ème} adjoint au maire chargé des finances,

Après en avoir délibéré :

- **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, comme suit :

Le **budget annexe Lotissement**, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Dépenses section de fonctionnement 222 845,04 €

011 Charges à caractère général 113 036,00 €

65 Autres charges de gestion courante 0,27 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 109 616,77 €

043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement 192,00 €

Recettes section de fonctionnement 222 845,04 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 222 653,00 €

043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement 192,00 €

R002 Résultat reporté 0,04 €

Dépenses section d'investissement 222 653,00 €

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 222 653,00 €

Recettes section d'investissement 222 653,00 €

16 Emprunts et dettes assimilées 101 546,78 €

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 109 616,77 €

R001 Excédent reporté 11 489,45 €

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

6- Délibération n°D202024 – Approbation du compte administratif 2023 – Budget Assainissement : Approuvé

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **Approuve** le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté : 16 510,17 €

Recettes exercice : 20 432,60 €

Dépenses exercice : 23 081,44 €

Résultat de clôture : Fonctionnement	13 861,33 €
--------------------------------------	-------------

Section d'investissement

Excédent reporté : 18 279,11 €

Recettes exercice : 9 449,96 €

Dépenses exercice : 529,23 €

Résultat de clôture : Investissement	27 199,84 €
--------------------------------------	-------------

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 763,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

7- Délibération n°D212024 – Affectation du résultat 2023 -Budget Assainissement : Approuvé

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2023,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 13 861,33 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 16 510,17 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) - 2 648,84 €

Soit un résultat à affecter : + 13 861,33 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (R 001) : + 27 199,84 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 763,00 €

3- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : + 13 861,33 €

Pour : 10 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

8- Délibération n°D222024 – Vote du budget primitif 2024 – Budget Assainissement :

Approuvé

Le Conseil municipal,

Vu les comptes de la Commune,

Vu le budget présenté par M. Olivier Champain, 2^{ème} adjoint au maire chargé des finances,

Après en avoir délibéré,

• **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, comme suit :

Le **budget annexe Assainissement**, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Dépenses section de fonctionnement	33 690,56 €
011 Charges à caractère général	7 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 500,00 €
014 Atténuations de produits	1 390,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 250,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	100,00 €
023 Virement à la section d'investissement	11 033,39 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 917,17 €

	-	137 982,95 €
<u>Solde des restes à réaliser en investissement :</u>	+	95 704,92 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2023 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) :	42 278,03 €
Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) :	241 200,04 €

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

11- Délibération n°D252024 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales 2024 : Approuvé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2024 suivants :

- Taxe foncière (bâti)	34,18 %
- Taxe foncière (non bâti)	26,88 %
- Taxe d'habitation	18,27 %
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

12- Délibération n°D262024 – Mise en place virements de crédits 2024 – Budget principal Commune : Approuvé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2024, pour le budget Commune, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit :
 - 5 592,42 € pour la section de fonctionnement,
 - 7 746,34 € pour la section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

13- Délibération n°D272024 – Vote du budget primitif 2024 – Budget principal Commune : Approuvé

Le Conseil municipal,

Vu les comptes de la Commune,

Vu le budget présenté par M. Olivier Champain, 2^{ème} adjoint au maire chargé des finances,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », comme suit :

Le **budget principal de la Commune**, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Dépenses section de fonctionnement	797 862,04 €
011 Charges à caractère général	181 100,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	225 500,00 €
014 Atténuations de produits	39 021,00 €
65 Autres charges de gestion courante	42 400,00 €
66 Charges financières	5 900,00 €
67 Charges spécifiques	150,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	11 050,00 €
023 Virement à la section d'investissement	286 933,37 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 807,67 €
Recettes section de fonctionnement	797 862,04 €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	51 770,00 €
73 Impôts et taxes	48 000,00 €
731 Fiscalité locale	297 000,00 €
74 Dotations et participations	106 442,00 €
75 Autres produits de la gestion courante	53 450,00 €
R002 Résultat reporté	241 200,04 €

Dépenses section d'investissement	527 545,07 €
Opération d'équipement n°118 : Rénovation éclairage public en leds	
21 Immobilisations corporelles	56 000,00 €
Opération d'équipement n°119 : Rénovation salle polyvalente	
20 Immobilisations incorporelles	23 900,00 €
23 Immobilisations en cours	51 564,02 €
Opération d'équipement n°87 : Logiciels	
20 Immobilisations incorporelles	3 500,00 €
Opération d'équipement n°88 : Bâtiments communaux	
21 Immobilisations corporelles	15 250,13 €
Opération d'équipement n°91 : Achat de matériel	
21 Immobilisations corporelles	17 400,00 €
Opération d'équipement n°99 : Voirie	
21 Immobilisations corporelles	2 500,00 €
23 Immobilisations en cours	95 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	72 202,89 €
27 Autres immobilisations financières	50 000,00 €
Restes à réaliser 2023	2 245,08 €
D001 Déficit reporté	137 982,95 €
Recettes section d'investissement	527 545,07 €
13 Subventions d'investissement	84 582,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	46 713,03 €
138 Autres subventions d'investissement non transférables	5 559,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	286 933,37 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 807,67 €
Restes à réaliser 2023	97 950,00 €

14- Délibération n°D282024 – Modification de l'éclairage d'une classe à l'école primaire :

Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **retient** le devis de la société AS ELEC pour un montant de 1 918,44 € HT, soit 2 302,13 € TTC,
- **dit que** la dépense sera mandatée en section d'investissement à l'opération n°88 « Bâtiments communaux » au budget 2024 de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

15- Délibération n°D292024 – Remplacement de l'éclairage public en leds : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **retient** le devis de la société Citéos pour un montant de 45 787,30 € HT, soit 54 944,76 € TTC,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les certificats d'économie d'énergie auprès de la société retenue avant signature du devis,
- **dit que** la dépense sera mandatée en section d'investissement à l'opération n°118 « Eclairage public » au budget 2024 de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

16- Délibération n°D302024 – Devis tracteur tondeuse : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **retient** le devis de la société Tessé Motoculture pour l'achat d'un tracteur tondeuse autoportée d'occasion pour un montant de 11 000,00 € TTC ainsi que du gyrophare à 132,40 € TTC,
- **dit que** la dépense sera mandatée en section d'investissement à l'opération n°91 « Achat de matériel » au budget 2024 de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour : 8 Voix

Contre : 1 Voix

Abstention : 1 Voix

17- Délibération n°D312024 – Demande de subvention programme ACTEE Chêne 3 :
Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **solicite** l'aide du programme ACTEE Chêne 3 auprès du département de la Sarthe pour l'audit

énergétique de la salle polyvalente et de la mairie et son logement au taux de 50 % avec le bonus de 15 % pour les communes rurales, soit un taux d'aide global de 65 %,

• **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine des financements	Montant HT en €
Programme ACTEE Chêne 3 à hauteur de 65 %	3 087,50 €
Part restant à la commune	1 662,50 €
TOTAL HT en €	4 750,00 €

• **autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande d'aide du programme ACTEE Chêne 3 auprès du département de la Sarthe,

• **atteste** que le projet est inscrit au budget de l'année 2024 en section d'investissement,

• **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

DIVERS

- **Demande du VSF Athlétisme** : Monsieur Christophe Tertre, adjoint en charge des associations et de la location de la salle polyvalente, fait part au Conseil municipal de la demande du VSF Athlétisme d'utiliser la salle polyvalente le mercredi soir jusqu'à la fin avril 2024 au lieu du 27 mars 2024 à cause de la météo actuelle. Le Conseil municipal donne son accord.